



R É S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITÉ RÉGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC64.R1
21 octobre 2013

DÉSIGNATION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution ; et

Conformément à l'article 51 de son Règlement intérieur ;

1. DÉSIGNE le Dr Young Soo SHIN en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental ; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Young Soo SHIN pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} février 2014.

Deuxième séance, 21 octobre 2013